

Monsieur le Ministre, Monsieur le Garde des Sceaux,

Vous avez, mis en place depuis le 19 octobre 2021, aux cotés du Ministre de l'intérieur une expérimentation de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) du chef de l'installation illicite sur le terrain d'autrui, visant explicitement les personnes dites « Gens du Voyage ».

Nous portons à votre connaissance le résultat d'une pétition de protestation contre cette expérimentation. Elle a obtenu 28 400 signatures recueillies à la fois sur une plateforme dédiée et, également, auprès de plusieurs milliers de personnes membres de nos organisations en stationnement sur les terrains.

Cette pétition a été remise le 1^{er} juillet à Monsieur le Préfet, Philip Alloncle, récemment nommé auprès du Ministre de l'Intérieur comme "réfèrent Gens du Voyage". Nos organisations ont également réitéré urgemment la demande d'une nouvelle rencontre – notamment en raison d'une période favorisant une itinérance importante des familles sur l'ensemble du territoire - avec les services de ce ministère sur les conditions d'application de l'expérimentation et les suites à en attendre.

Nous avons déploré l'absence d'un représentant de votre ministère aux deux réunions organisées avec les associations membres de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage au mois de novembre 2021 et en mars dernier. Alors que par ailleurs, nous restons dans l'ignorance des instructions données aux juridictions expérimentales comme au parquet de Rennes centralisant la gestion des AFD - soumises à un traitement majoritairement automatisé - nous souhaiterions une présence active du ministère de la justice.

Contrairement à certaines informations, parfois publiquement diffusées, la nature de ce dispositif pénal n'est pas l'équivalent d'une simple contravention mais constitue une reconnaissance de culpabilité et une condamnation correctionnelle. Sa mise en œuvre implique la politique pénale que vous conduisez et le fonctionnement de l'ensemble des services de la justice.

Ajoutons que la Défenseure des droits avait expressément demandé de mettre fin à cette application, en relevant son caractère discriminatoire. Or celle-ci est toujours en cours. Nous renouvelons avec force notre exigence de faire cesser cette procédure discriminatoire.

Dans l'attente de vous voir associé aux initiatives en cours, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Fait le 4 juillet 2022

Associations co-signataires :

- les membres du collège "associations" de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage **Association des Familles de Gens du Voyage d'Ile de France (AFGVIF), Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens (ANGVC), Association des Gitans du Languedoc-Roussillon, Association Sociale Nationale Internationale Tzigane – Action Grands Passages (ASNIT-AGP), Fédération Nationale des Associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage (FNASAT-GDV), France Liberté Voyage, Union de Défense Active Foraine (UDAF) et Sandrine Lefleur, administratrice de l'ADAPGV 86)**
- ainsi que l'**Observatoire des Citoyens Itinérants, la Voix des Roms, le Collectif Romeurope** et diverses personnalités du monde associatif et judiciaire.